



Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-huit et le vendredi 25 avril, à seize heures et cinquante quatre minutes,
Les membres du conseil municipal de Morne-À-L'eau, convoqués le 18 mai 2018, se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Philipson FRANCFORT, maire de la Commune de Morne-À-L'eau.

Etaient présents (21): Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Marcienne LORMEL-ARPHEXAD, Monsieur Edouard FRANCIETTA, Madame Nita FOUCAN, Monsieur Patrice RESEDEDANT, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Judex LACLUSSE, Madame Annette PRESSE, Madame Florise CANVOT-VINCENT, Madame Dolorès BELAIR, Madame Laure PHAETON, Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR, Monsieur Aurel MIRRE, Madame Marie-Christine NANNETTE, Monsieur José ADELAIDE, Madame Florence DUPORT, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Monsieur Georges HERMIN, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur Joubert LUCE.

Etaient Excusés (02): Madame Victoire JASMIN, Madame Michelle MAKAI-A-ZENON.

Etaient représentés (03) : Monsieur Ketty LABUTHIE, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Monsieur Jean DARTRON.

Etaient absents (07): Madame Sandra MANETTE, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Klébert BLANCHE-MARIE, Madame Sabrina GARES, Madame Nadia NEGRIT, Monsieur Léonard JERUL.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Marie-Christine NANNETTE a été désignée pour assurer le secrétariat.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :



Délibération n°04-12-2018
« Trophée de l'amitié 2018 » - Bilan.

La ville a organisé la 9^{ème} édition du tournoi de football intitulé « le Trophée de l'Amitié », en partenariat avec les clubs de football : L'Etoile, l'Indomptable, l'Olympic et le Zénith.
Ce tournoi de football réservé aux équipes des catégories U17, s'est déroulé durant les vacances scolaires de Pâques, du mercredi 27 au samedi 31 mars 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Où l'exposé du Maire,
Et après en avoir débattu,

DECIDE :

Article 1^{er} : d'approuver le budget définitif de la manifestation « Trophée de l'amitié 2018 » comme joint en annexe ;

Article 2 : d'autoriser le report de la subvention attribuée par le Conseil départemental pour l'édition 2017 sur l'édition 2018 ;

Article 3 : d'autoriser le régisseur de la Direction des Affaires Sportives à verser aux arbitres leur défraiement d'un montant de 100 euros par arbitre, soit un montant global de 600 euros ;

Article 4 : d'autoriser le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;

Article 5 : le Maire, la Directrice Générale des Services sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal

Pour expédition certifiée conforme
Fait à Morne-À-L'eau, le 28 mai 2018.

Le Maire,

Philipson FRANCFORT

Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le... 06 Juin 2018

Formalités de publicité

Effectuées le... 04 Juin 2018

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.

